

COMITÉS DE SUIVI

DE QUESTERRE

Compte rendu de la rencontre
du comité de suivi n° 7
Saint-François-du-Lac



QUESTERRE

4 décembre 2010

Table des matières

Table des matières.....	1
Informations générales	2
Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions.....	4
1. Mot de bienvenue.....	4
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	4
3. Présentation du comité de suivi et des membres.....	5
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ).....	5
5. Présentation de Questerre et du puits foré sur le territoire couvert par le comité.....	6
6. Varia, questions et suggestions.....	8
7. Fin de la rencontre	9

Informations générales

Date : 4 décembre 2020	Durée : 13 h à 13 h 45 (45 minutes)
Endroit : Réunion virtuelle sur Zoom	
<p>Personnes présentes</p> <p>Membre</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Denise Gendron, mairesse – Sainte-Monique et membre du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska <p>Questerre</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) • M. Michael Binnion, président et chef de la direction • M. Rick Tityk (observateur) <p>Association de l'énergie du Québec (AEQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Éric Tétrault, président <p>Pilote groupe-conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Samanta Penaloza <p>Absents</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Yann Bourassa, conseiller en développement régional et environnement – Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Centre-du-Québec • M^{me} Sonia Caron, administratrice - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec • M. Sylvain Rheault, directeur régional de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec • M. Daniel Labbé, propriétaire foncier • M^{me} Suzie O'Bomsawin, directrice du bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki 	

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du comité de suivi et des membres
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)
5. Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité
6. Varia, questions et suggestions
7. Fin de la rencontre

Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions

1. Mot de bienvenue

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue à la participante et la remercie pour le temps accordé.

Il explique que la rencontre du comité est la première sous l'égide de Questerre et qu'elle constitue une opportunité de dialoguer avec l'entreprise titulaire de la licence et opérateur désigné. Malheureusement, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis de tenir cette rencontre avant ni en personne, mais Questerre tenait à ce qu'elle ait lieu avant 2021.

L'objectif de la rencontre est de procéder à une mise à jour annuelle en décrivant les travaux qui ont été réalisés et en abordant les nouvelles étapes du projet.

Après avoir présenté les membres du personnel de Questerre qui participent à cette rencontre virtuelle, il cède la parole à M. Michael Binnion, président et chef de la direction de Questerre.

M. Binnion explique brièvement l'histoire de la compagnie au Québec ainsi que son expérience personnelle au sein de l'industrie au Québec depuis les années 80. Il mentionne que les experts de l'entreprise connaissent bien la géologie du Québec et les meilleures pratiques pour produire du gaz naturel.

Il indique avoir constaté au fil du temps qu'il est plus difficile de produire du gaz au Québec que d'en trouver, mais qu'il a écouté les Québécois et mis de l'avant une nouvelle approche collaborative susceptible de répondre aux préoccupations des communautés quant aux émissions de GES, à la contamination de l'eau, au bruit, aux nuisances et au partage des bénéfices.

Pour réaliser son projet qui devrait permettre de verser 3 % des profits aux villes, de payer les propriétaires fonciers avec de bons baux et de créer 6 000 emplois (les plus payants aux pays et la majorité au Québec), il compte obtenir en privilégiant la transparence, en travaillant avec les communautés avec une nouvelle technologie qui produira du gaz propre sans émettre de GES ni utiliser de produits chimiques toxiques, et en partageant les bénéfices. Tout en rappelant que le permis de l'entreprise est suspendu temporairement, il souligne qu'il n'y aura pas de reprise des activités avant d'avoir obtenu cette acceptabilité sociale.

Il conclut en remerciant la participante de son temps comme bénévole.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Boudeweel-Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

L'ordre du jour est adopté.

3. Présentation du comité de suivi et des membres

M. Boudeweel-Lefebvre rappelle que Questerre est un opérateur d'expérience et que la présence de plusieurs représentants de l'entreprise est justifiée par cette première prise de contact avec le nouvel opérateur de la licence et la volonté de l'entreprise de donner aux membres du comité un accès aux décideurs.

À l'invitation de M. Boudeweel-Lefebvre, M^{me} Gendron se présente brièvement et rappelle que sa municipalité est particulièrement sensible à l'approvisionnement en eau et à la qualité de celle-ci.

4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)

M. Tétrault présente l'Association de l'énergie du Québec (AEQ). Il précise qu'elle regroupe des investisseurs, des promoteurs, des producteurs et des sous-traitants qui souhaitent faire des projets de gaz naturel ou d'énergies renouvelables. Questerre en est membre parce qu'elle veut produire du gaz naturel propre, c'est-à-dire sans émettre de GES, ni utiliser les réseaux d'eau potable des municipalités (ni en intrant ni en extrant), ni de fluides chimiques susceptibles de contaminer le sol.

Il mentionne que l'adhésion à l'AEQ, qui ne défend pas de projets pétroliers, est conditionnelle à la volonté de produire du gaz naturel sans aucun impact sur l'environnement dans le cadre de projets bénéficiant d'une acceptabilité sociale et avec l'intention d'en partager les bénéfices avec les communautés.

Il signale que la nouvelle technologie exclusive à Questerre, une première mondiale, doit être testée impérativement dans le cadre d'un projet pilote qui va permettre de la valider. Ce projet laboratoire doit être l'objet d'une acceptabilité sociale et l'AEQ accompagne l'entreprise à cet effet. Il n'est donc pas question de produire du gaz naturel pour le moment.

Commentaire de M^{me} Gendron

Je suis très très surprise que vous puissiez fracturer le sol avec de l'eau. Ça doit prendre toute une pression.

Commentaire de l'entreprise

La roche présente des faiblesses naturelles en raison de l'activité sismique durant des millions d'années. Les fissures, dont la largeur est celle d'un grain de sable, apparaissent généralement à la suite des faiblesses qui surviennent là où la roche s'est lézardée naturellement auparavant.

M. Tétrault précise que les technologies ont beaucoup évolué depuis 10 ans et qu'il n'y a plus de fracturation. On parle plutôt de stimulation du puits. Les tests réalisés lors de l'étape de recherche – développement se sont avérés concluants. De plus, pour que le projet puisse être qualifié « sans émission », il faut électrifier les procédés, ce qui place le Québec dans une position très avantageuse par rapport au reste du monde. Il évalue ce projet à 100 M\$.

La caractérisation des sols ayant révélé des concentrations de schistes à des taux de 20 à 30 %, nous sommes en présence non pas de gaz de schiste, mais de gaz étanche. Pour aller le chercher dans le sol, la technologie de récupération de Questerre est horizontale, ce qui permet entre autres d'éviter de passer à travers des aquifères.

5. Présentation de Questerre et du puits foré sur le territoire couvert par le comité

Question de M^{me} Gendron

- Q. Est-ce que l'information remise aux membres du comité est publique et peut être transmise aux maires de la MRC?
- R. L'ensemble de la documentation aux fins de la rencontre sera accessible sur le site web privé du comité, que la présentation d'aujourd'hui est publique et que Pilote groupe conseil peut compléter la réponse quant à la possibilité de partager les documents.

Complément de réponse de Mme Penaloza

Le site web du comité a deux sections : l'une, publique, dans laquelle la présentation et le compte rendu de la rencontre seront mis en ligne, l'autre, privée, qui n'est accessible qu'aux membres du comité et dans laquelle on retrouve toute la documentation officielle échangée avec le MERN.

À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (*PowerPoint*), M. Boudeweel-Lefebvre entreprend la présentation du comité et des activités en décrivant brièvement la compagnie, sa mission et sa vision.

Question de M^{me} Gendron

- Q. Questerre est-elle une compagnie canadienne? Où son siège social est-il situé?
- R. Questerre est une compagnie canadienne cotée à la Bourse de Toronto et à la Bourse d'Oslo en Norvège, et son siège social est à Calgary. Elle possède des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec et en Jordanie. Il s'agit d'une société d'exploration et de production de pétrole et de gaz de propriété canadienne et dont la très grande majorité des intérêts est détenue par des Canadiens.

Il présente ensuite une carte du territoire couvert par le comité, y situe le puits et explique que Questerre a obtenu de Repsol Canada la propriété de 100 % des droits d'exploration sur les licences et qu'elle est l'opérateur désigné, c'est-à-dire la seule qui peut amorcer des travaux. Il présente aussi une photo aérienne du site.

Il rappelle que les premiers travaux réalisés sur le site remontent à 2006 et que les plus récents, qui consistaient à éliminer la pression détectée à la tête du puits dans le cadre du programme d'inspection, datent de 2009.

Question de M^{me} Gendron

Q. *Le puits a-t-il été fracturé?*

R. *À l'exception des puits à Sainte-Gertrude et à Fortierville, tous les puits, incluant celui de Saint-François-du-Lac, ont été fracturés. Ce dernier l'a été en novembre 2006.*

M. Boudeweel-Lefebvre décrit ensuite les activités de 2020, soit :

- l'obtention par Questerre, au début de l'année, d'une autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant à la fermeture temporaire du puits;
- la surveillance hebdomadaire du site et le fait qu'il n'y a eu aucun incident à signaler;
- des travaux de peinture sur la tête du puits;
- la modification de la signalisation;
- la mise en place d'un système de contrôle des mauvaises herbes et de la végétation ainsi que d'entretien nécessaire;
- une demande de renouvellement de l'autorisation relative au puits auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Il conclut cette revue des activités de l'année en mentionnant que le puits est l'objet d'une suspension sans pourtant être fermé définitivement, et qu'il n'est pas question d'entreprendre des travaux sur le site à court ni à moyen terme.

Questions de M^{me} Gendron

Q. *Il n'y a donc plus de fuite au puits?*

R. *La partie inférieure du puits à Saint-François-du-Lac a été obturée avec succès en 2019 à l'aide d'un bouchon de pont de 10 000 livres-force par pouce carré (en anglais pound-force per square inch ou psi) qui empêche l'entrée de gaz dans le puits de forage. Il n'y avait pas de gaz mesurable à la tête du puits lors de l'inspection annuelle de novembre 2020.*

Q. *Y a-t-il eu du torchage au moment d'enlever de la pression?*

R. *Non. Le bouchon de pont a été placé en 2019 pour empêcher le gaz de la formation de pénétrer dans le puits. Le tubage de la tête du puits a une pression mineure (135 kPa) à cause d'une expansion de l'air dans le tubage près de la surface. Aucun torchage n'était nécessaire pour vérifier la pression. Une vanne filetée est vissée dans un petit port de contrôle de pression doté d'une vanne d'un (1) pouce; la vanne est ouverte et la pression prise sur le manomètre, puis la vanne est fermée et le manomètre, retiré du port d'échantillon. Le puits n'est pas ouvert pour vérifier la pression.*

Il aborde aussi les mesures de sécurité mises en place sur le site, soit :

- des inspections hebdomadaires par du personnel qualifié;
- l'érection d'une clôture autour du puits et la mise en place de blocs de béton;
- l'installation de chaînes et de cadenas sur les vannes de la tête du puits;

- la présence d'une barrière à l'entrée du chemin d'accès au site.

Question de M^{me} Gendron

Q. *Est-ce que les blocs de ciment étaient là avant?*

R. *Il s'agit d'une technique de protection standard. Les blocs de ciment ont été installés et le puits clôturé immédiatement après le forage et les tests.*

Il signale qu'entre les réunions du comité, les membres peuvent acheminer des demandes d'information et des questions à la firme Pilote groupe-conseil qui les transmet à Questerre.

6. Varia, questions et suggestions

M. Boudeweel-Lefebvre invite M^{me} Gendron à formuler des commentaires ou à poser des questions.

Question de M^{me} Gendron

Q. *Est-ce que c'est Questerre qui contestait certains règlements au Québec concernant les hydrocarbures?*

R. *La compagnie travaille dans le cadre de la Loi sur les hydrocarbures et de la Loi sur la qualité de l'environnement et respecte les obligations légales qui lui incombent. Il n'y aura pas de travaux tant et aussi longtemps que le moratoire ne sera pas levé, que l'acceptabilité sociale ne sera pas obtenue sur le plan local et que la capacité technologique ne sera pas démontrée dans le cadre d'un projet pilote.*

Commentaire de M^{me} Gendron

Vous ne pouvez donc pas répondre à ma question.

Intervention de M. Tétrault

Il faut mettre les choses en contexte. Depuis 2010, les gouvernements successifs ont travaillé sur la Loi sur les hydrocarbures pour définir les conditions de leur production. Après deux (2) BAPE et une étude environnementale stratégique, le gouvernement Couillard a introduit en 2018 des règlements interdisant en pratique la production d'hydrocarbures. Questerre conteste le bien-fondé de cette intervention, car elle va à l'encontre de l'intention du législateur. En pratique, nous contestons le gouvernement sur ces points, car il y a une incompatibilité entre, d'une part, les règles et règlements du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et, d'autre part, ceux du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Nous voulons confirmer quelle loi prévaut et s'applique.

Commentaire de M^{me} Gendron

Je veux nuancer, car le gouvernement a agi à la suite de pressions de la population et d'élus pour protéger les sources d'approvisionnement en eau. D'un côté, vous parlez du respect de la population et de l'autre, vous confirmez que vous contestez des règlements demandés par des élus. Comme élue, j'ai beaucoup de préoccupations. Vous dites que vous n'enverrez pas d'eau dans le sol et qu'il n'y aura pas de fracturation, mais il reste que j'ai lu quand même quelques études faites aux États-Unis et des fuites, il y en a; pas toujours dans les premières années, mais le ciment finit par s'effriter. Moi, j'ai une préoccupation à long terme pour les GES parce que je ne pense pas que vous puissiez garantir qu'il n'y aura pas de fuites dans vos puits au cours des 20 prochaines années.

Commentaire de M. Tétrault

On est dus pour une rencontre. Après deux (2) BAPE et une étude environnementale stratégique, le gouvernement n'est pas en mesure de démontrer ce que vous dites.

Commentaire de M^{me} Gendron

Je vous fais part d'une préoccupation des élus. Notre MRC a fait une transition écologique. On est très préoccupés par l'avenir de nos enfants. Oui, c'est beau le développement économique, mais pas à n'importe quel prix; donc, si vous avez des méthodes miracles, vous pourrez venir nous les exposer.

Commentaire de M. Tétrault

Vous faites bien de vous questionner. Et oui, on a une méthode miracle et j'irai vous la présenter.

M. Boudeweel-Lefebvre note l'intérêt de cet échange qui stimule la discussion.

7. Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres de leur implication dans le comité et de leur participation à la rencontre.

Question de M^{me} Gendron

Q. *La prochaine rencontre aura-t-elle la même durée?*

R. *La durée d'une rencontre dépend du nombre de participants.*

La rencontre est terminée.